

# MAÎTRISE DE LA VENTILATION ET DU CHAUFFAGE EN PORCHERIE - 2024



**ROUSSELIERE Yvonnick**  
Ingénieur d'étude - Expert en bâtiment et équipements

**Autres experts**  
THOMAS Johan

**Formation Présentielle 7 heures**

## Pour qui ?

Tout professionnel qui veut acquérir les fondamentaux de la conduite d'élevage  
Les salariés d'élevage  
Débutants acceptés  
Mini 3 personnes, maxi 10 personnes

## Objectifs / Compétences

Savoir gérer l'ambiance en bâtiment d'élevage porcin  
Connaître le fonctionnement des boîtiers de régulation de la ventilation  
Connaître le fonctionnement de la ventilation  
Maîtriser les outils de régulation

## Evaluation des acquis

La compréhension et l'assimilation des savoirs et savoir-faire se déroulera tout au long de la formation et pourra prendre différentes formes (étude de cas, tour de table, QCM, travaux pratiques)

## Pré-requis

Toute personne justifiant d'une expérience dans le domaine agricole

## Méthode pédagogique

La formation s'articule autour de cas d'élevages avec de nombreux visuels, documents et résultats  
Présentation de démarches et d'outils directement applicables en élevage



[Version en-ligne](#)

## Dates de la formation

Session n°1 22/11/2024 24/01/2025

## Programme de la formation

Accueil des participants - Feuille de présence

Tour de table : Positionnement des participants par rapport au thème

- Relation entre performances et l'ambiance (température, humidité, débit d'air)
- Rôle, principes et fondamentaux de la ventilation
- Les déperditions de chaleurs
- La régulation de la ventilation (débit mini, max)
- Les entrées d'air, la ventilation
- Chauffage : Besoins des animaux, dimensionnement du chauffage, fonctionnement de la régulation
- Principes de fonctionnement des boîtiers de régulation

## Financement formation par le catalogue TPE-PME d'OCAPIAT:

Les conditions d'accès et de prise en charge à 100% du catalogue TPE PME d'OCAPIAT pour les entreprises :

- Être adhérent à OCAPIAT
- Appartenir à une entreprise de - de 50 salariés
- S'inscrire sur la plateforme dédiée d'OCAPIAT au minimum 7 jours avant le début de la session concernée

Si vous répondez aux 3 critères :

- Une prise en charge de 100 % des coûts pédagogiques est appliquée.